Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

Compte rendu du CTL du 2 juin 2021
2ème convocation – durée des débats = 7h

Du fait des consignes sanitaires en vigueur ce jour, ce CTL s'est tenu pour partie en présentiel dans la limite de la jauge de 6 personnes et pour partie en visioconférence.
La 1ère convocation du 27/05/2021 avait été boycottée par l'ensemble des représentants des personnels.

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :
1 - Approbation des PV des CTL des 22/01/2021 et 6/04/2021 (pour avis)
2 - Actualisation 2021 du Nouveau réseau de proximité (pour avis)
3 - Horaires d'ouverture physique et téléphonique des services (pour avis)
4 - Bilan du télétravail exceptionnel, présentation des nouvelles modalités du télétravail (pour information)
5 - Vote du protocole actualisé de télétravail (pour avis)
5 - Questions diverses

En préambule, les représentants ***FO-DGFIP*** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur Le Président,

*Depuis 2 ans, **FO-DGFIP 43** dénonce le Nouveau Réseau de Proximité en Haute-Loire.*
Un temps appelée « géographie revisitée » par le ministre de l'époque, cette prétendue réforme a pour seul but de déstructurer les missions, fusionner les postes et services.
Cette logique de concentration répond à une volonté délibérée de réduire massivement la dépense publique en supprimant des emplois de fonctionnaires et non à une volonté d'offrir un service public de meilleure qualité.

La 2ème convocation à ce CTL dont le 1er point à l'ordre du jour porte sur l'actualisation du NRP dans le département, met en évidence que vous continuez d'avancer à marche forcée au plus grand mépris du devenir des collègues et des missions.
Les fiches communiquées reprennent sans surprise la doctrine du Directeur Général consistant à vanter un dispositif censé renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires.
Ces promesses n'engagent que ceux qui y croient car comment imaginer un instant que des permanences ponctuelles et aléatoires pourront remplacer les 1 200 implantations de la DGFIP qui auront été rayées de la carte à l'horizon 2023…
Comment ne pas y voir la destruction programmée du réseau DGFIP mais aussi de ses missions fiscales, comptables et foncières en réduisant le nombre de SIP et SIE et en fermant la quasi totalité des trésoreries? Le rideau de fumée France
Service et autres MSAP ne trompe personne depuis longtemps. Il s'agit au mieux de points relais ne fournissant aucune prestation DGFiP, au pire de coquilles vides.

Le contenu des fiches présentées reflète la confusion qui préside à la conception du projet puisqu'on nous présente dans plusieurs dossiers des projets encore en plein chantier et non aboutis! Il sera impossible aux représentants des personnels de donner un avis éclairé sur ces sujets.

Les 2 autres points à l'ordre du jour (horaires d'ouvertures physiques et téléphoniques + télétravail) sont intimement liés à la mise en place du NRP.
***FO-DGFIP 43** ne manquera pas de vous faire part de ses réflexions et revendications en cours de séance.*

Au regard de la crise sanitaire et économique que nous traversons ainsi que du caractère irrecevable du projet que vous présentez, FO-DGFIP vous demande une nouvelle fois de stopper cette démarche et revendique plus que jamais le retrait définitif du NRP. »

En réponse aux liminaires, le président indique qu'il est passé dans les services durant la campagne IR. Il ne partage pas le constat fait par les représentants des personnels sur le niveau important d'accueil physique réalisé et sur les tensions existantes dans les SIP. Pour lui, il y a surtout eu une augmentation des appels téléphoniques absorbés presque totalement par le numéro national qui va bientôt devenir le numéro de tous les services.
En ce qui concerne les télétravailleurs, il ne souhaite pas de tensions avec les agents en présentiel : des rotations seront à prévoir. Il précise qu'un bilan de la campagne IR sera effectué. A l'heure actuelle, il est constaté un nombre important de télédéclarants.

FO-DGFIP43 est alors intervenu en demandant au président s'il avait vraiment vu beaucoup d'agents dans les SIP lors de ses visites ? Nous avons dénoncé les difficultés des chefs de service pour élaborer des plannings avec les moyens humains à leur disposition : ils doivent jongler avec les agents en télétravail, ceux en déport avec les centres de contact, ceux en accueil physique, ceux frappés par la 3ème vague de covid 19...et le travail de gestion à réaliser en même temps ! Du coup, ce sont les agents qui subissent des conditions de travail déplorables et finissent par en payer le prix sur leur propre santé.
Les propos insupportables d'un encadrant de haut niveau ont été alors dénoncés : celui-ci s'était permis de prendre à partie publiquement l'agent d'un SIP en visite chez le médecin de prévention pour mal-être au travail.
Pour le président et comme pour toute l'équipe de direction, il y aurait un réel sujet au SIP du Puy en Velay qui semble focaliser toute leur attention ! Les agents du service n'ont pas été qualifiés de « rebelles » mais presque… C'est surtout la conscience professionnelle et la non-adhésion des agents aux schémas préconisées par la hiérarchie qui créé des tensions !
FO-DGFIP43 a dénoncé le manque de personnel et les consignes d'organisation déstabilisantes telles que l'abandon de tâches au profit d'autres jugées plus importantes à l'instant « T » qui ont pour conséquence une démotivation profonde des personnels.
Et bien évidemment cela ne touche pas uniquement le SIP du PUY ! Nous avons mis en garde la direction sur la fusion envisagée des SIP du Puy et Yssingeaux: l'addition des problèmes des uns et des autres étant à haut risque !
Les difficultés rencontrées par les agents de l'EDR mobilisées sur les permanences IR ont aussi été dénoncées : ceux-ci n'ont pas vocation à exercer ce métier et ne sont surtout pas formés pour cela.

Le président de séance indique également qu'il n'est pas d'accord sur la qualification « rideau de fumée » attribué dans sa liminaire par **FO** aux Espaces France Service. Pour lui, l'engagement est ferme et pérenne. Nous lui avons alors demandé ce que signifiait « pérenne » ? Réponse : jusqu'en 2026 !!! Nous avons alors fait remarquer que le sens du mot « pérenne » était largement dévoyé sur le coup par une notion de durée bien limitée dans le temps !
En tout état de cause, il confirme qu'il ne retirera pas le NRP.

1- <u>Approbation des PV des CTL des 22/01/2021 et 6/04/2021</u>

Vote unanime des représentants des personnels sur ces PV.

2- <u>Actualisation 2021 du Nouveau réseau de proximité</u>

Avant d'entamer les débats, les représentants **FO-DGFIP** demandent qu'un vote soit effectué fiche par fiche et sollicitent les autres OS afin qu'un refus de vote soit acté sur les 3 dernières. Notre proposition est acceptée tant par la direction que par l'ensemble des représentants des personnels.
La direction présente les principales évolutions du projet NRP :

- concernant les collectivités des Communautés de Communes (CC) de Cayres-Pradelles et Rives du Ht Allier, le projet présenté en décembre 2020 et reporté, évolue en prenant en compte les demandes des élus. Ainsi, **les collectivités de Cayres-Pradelles sont rattachées au SGC du Puy** et non à celui de Langeac. 2 CDL (Conseiller au Décideurs Locaux) couvriront les périmètres de la CC des

Rives du Ht Allier et 1 le périmètre de la CC de Cayres-Pradelles + certaines communes du sud de la communauté d'agglomération du Puy. Le paiement de proximité via les buralistes est mis en place sur les 2 CC ainsi que le dépôt de numéraire auprès de la Banque Postale. L'Etablissement France Services (EFS) de Saugues est en cours de labellisation et celui de Cayres en cours d'élaboration (la DDFIP laisse les locaux de la trésorerie). A Langeac, le projet de construction débutera en septembre.
Ces modifications interviendront au 01/09/2021.
FO-DGFIP43 est intervenu en dénonçant la « concertation » de la DDFIP qui a été un échec en 1ère phase du projet. Seule la mobilisation et la détermination des élus et personnels a conduit aux modifications présentées aujourd'hui. Ce n'est pas pour autant qu'ils y sont favorables : d'après les termes mêmes du président de séance, « ils sont dans l'acceptation » ! Nous avons également dénoncé les arguments de vente tels que les accueils de proximité pour qui la « pérennité » ne va là aussi que jusqu'en 2026. Il fallait bien faire passer la pilule aux élus !
A notre question de savoir si ce serait toujours sous l'étiquette DGFIP, le DDFIP n'a évidemment pas pu donner d'affirmation et a précisé que les services tels que nous les avons connus jusqu'alors n'existeraient plus (personnels en télétravail, dans des sites extérieurs…).
Les choses sont dites !…

- **Calendrier** : celui-ci évolue à la vitesse grand V puisque sont anticipées au 01/01/2022 les fermetures du Puy St Jean, Vorey, St Paulien et la paierie départementale.
- Création au 01/01/2022 du **Service Départemental des Impôts Fonciers** (SDIF)
- Mise en place de l'**accueil généraliste**

1ère fiche soumise à l'avis des représentants des personnels : MISE EN PLACE DES ACCUEILS DE PROXIMITE

La direction explique que le partenariat de la DGFIP dans les structures France Services se traduira par la mise en place d'un accueil sur rendez-vous téléphonique ou en visioconférence par des agents DGFIP. Des permanences physiques régulières ou ponctuelles pourront également être organisées. Des référents métiers locaux seront désignés. L'objectif cible est de disposer d'agents dédiés à la mission accueil généraliste dans les 3 sites principaux (Le Puy, Yssingeaux et Brioude) avec la double fonction d'accueil généraliste et de permanences définies au sein de mairies ou EFS. Des fiches de poste seront proposées dans ce sens sur les résidences dédiées.
Dans un 1er temps, en l'absence d'une équipe accueil rattachée aux SIP, ce sont les agents de l'EDR qui assureront les permanences.
La direction précise que l'EFS du Monastier situé dans nos anciens locaux sera labellisé en octobre. Pour Ste Florine, il existe un projet d'EFS mobile avec le département du Puy de Dôme mais la direction préférerait une permanence sur place.

Les représentants **FO-DGFIP** sont intervenus pour dénoncer à nouveau l'implication de l'EDR dans ces structures : ce n'est pas leur rôle et ils ne sont pas formés pour cela.
Pour la direction, ce ne sera que ponctuel : elle préconise une spécialisation sur le métier.
Nous avons réitéré notre demande de formation et d'indemnitaire spécifiques au métier d'accueil.
FO-DGFIP a également demandé communication des conventions signées avec les EPCI : accord de la direction qui va également les publier sur ULYSSE 43.

VOTE contre à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

2ème fiche soumise à l'avis des représentants des personnels : MISE EN PLACE DES CDL au 01/09/2021 et 01/01/2022

Le NRP prévoit la gestion du secteur public local en 2 structures distinctes : les services de gestion comptables (SGC) et les conseillers aux décideurs locaux (CDL).
Ces derniers au nombre de 9 dans le département seront spécialisés sur les taches de conseil auprès des collectivités locales. Ils seront rattachés hiérarchiquement à la DDFIP
Un appel à candidature a été effectué pour SAUGUES et BRIOUDE.

Ce sujet ayant été largement abordé lors du CTL de décembre (voir compte rendu), les représentants **FO-DGFIP** ont rappelé leur opposition à ce partage des missions du secteur public local qui met à mal la responsabilité pécuniaire et comptable source de conflits entre les CDL et les comptables des SGC.

Nous avons également dénoncé la rupture d'égalité sur les candidatures à ces emplois du fait de l'annonce tardive de la fermeture de certains postes; des candidats potentiels n'ayant pu se positionner.

VOTE contre à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

<u>3ème fiche soumise à l'avis des représentants des personnels</u> : MISE EN PLACE DU SGC de LANGEAC au 01/09/2021

Ce sujet a également été largement abordé lors du CTL de décembre (voir compte rendu).
Pour tenir compte de l'évolution du projet (non rattachement de la trésorerie de Cayres au SGC de Langeac), la direction présente le projet : compétence géographique = 61 communes et 1 CC ; implantation dans les locaux actuels de la trésorerie. Au niveau emplois : 1 emploi B transféré au SGC du Puy.

Nous avons également encore une fois dénoncé les conditions de travail sur le site du SGC de Langeac : espace réduit et impossibilité d'aménager différemment les locaux.
La direction parle d'année de transition en attendant que le projet local de réaménagement dans les locaux de la Communauté de Commune soit effectif. Elle précise que l'accueil fiscal de proximité se fera dans L'EFS positionné dans ces locaux, indépendamment du SGC.

VOTE contre à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

<u>4ème fiche soumise à l'avis des représentants des personnels</u> : MISE EN PLACE DU SGC du PUY au 01/09/2021

Faisant partie du nouveau réseau de Hte-Loire comprenant 5 SGC, celui du PUY EN VELAY sera partiellement mis en place au 01/09/2021 dans les locaux de l'actuelle trésorerie du PUY VILLE avec les missions de gestion SPL du Puy Ville, de Craponne/Arzon et Cayres (soit 37 communes, la communauté d'agglomération du Puy et la CC de Cayres).
C'est au 01/01/2022 que seront intégrées les compétences SPL de St Paulien, Vorey, le Puy St Jean et la paierie départementale.
Le SGC du PUY passera ainsi de la gestion de 122 budgets au 01/09/2021 à 281 budgets au 01/01/2022.
Au 01/09/2021, 5 nouveaux agents intégreront la structure.
L'installation provisoire du SGC s'effectuera en partie au rez de chaussée et en partie au 3ème étage avec l'aménagement de 3 postes de travail dans l'actuel local syndical relocalisé au rez de chaussée dans les anciens appartements du concierge. A terme, le SGC du Puy devrait occuper l'intégralité du 3ème étage.

Les représentants **FO-DGFIP** ont émis de sérieuses réserves sur l'espace de travail prévu dans l'ancien local syndical : la superficie est bien trop petite pour 3 agents. La direction envisage alors de répartir les agents entre le rez de chaussée où il resterait de la place et le 3ème étage.
Ils ont également dénoncé la taille de la structure, sans cohérence avec les collectivités qui la composent (petites et grandes), le nombre de régies à gérer, la remise en cause de la qualité comptable qui sera difficile à assurer…
L'usine à gaz mise en place est vouée à un échec certain ! D'autant que la localisation sur des étages différents ne va pas inciter à la cohésion du service !

VOTE contre à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche

---

<u>5ème fiche soumise à l'avis des représentants des personnels</u> : MISE EN PLACE DE LA TRESORERIE HOSPITALIERE DEPARTEMENTALE au 01/09/2021

Au 01/09/2021, la gestion de l'ensemble des hôpitaux du département (le Puy, Craponne, Brioude, Langeac et Yssingeaux) sera transférée à une trésorerie spécialisée créée à cet effet. Elle sera localisée au rez de chaussée de la DDFIP avec 11 emplois implantés (1A+, 1A, 7B, 2C).

Les agents en provenance des trésoreries de Brioude et Yssingeaux ne suivront pas leur emploi et pourront se relocaliser sur leur précédent service. Seul l'agent en provenance de Craponne risque d'être impacté s'il ne peut se relocaliser dans les prochains mouvements.
Les 11 postes de travail existent effectivement dans les locaux prévus mais l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail sollicité par les agents a émis des préconisations de travaux à effectuer dans son rapport du 02/04/2021.
Ainsi, les « marguerites » à 3 postes de travail sont à proscrire.
Un espace de travail de 2 x 2 bureaux à plan droit , de faux plafonds acoustique, 3 zones de luminaires distinctes avec va et vient, une nouvelle porte pour le bureau de l'adjoint, ainsi que des stores acoustiques seront donc installés.

FO-DGFIP a fait remarquer que les crédits en matière de restructuration semblent illimités… !
Ce que la direction n'a pas démenti...
Nous avons également émis des réserves sur la mise en route de ce service qui risque d'être compliquée pour le suivi de la gestion des hôpitaux dont les agents ne suivent pas la mission. Une possibilité de tutorat est émise par la direction pour que le savoir particulier de ces sachants ne soit pas perdu.
Le problème de la dématérialisation non acquise de la gestion de l'hôpital de Brioude semble en cours de résolution.

VOTE contre à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche

----

Les fiches 6, 7 et 8 fournies à l'appui du CTL portaient sur le **transfert de l'assiette et du recouvrement sur les SIP du Puy et de Brioude** + la c**réation du SDIF** et celle du **SIE départemental.** Tout cela à la date du 1er janvier 2022.

Comme indiqué précédemment, les représentants des personnels ont refusé de voter sur ces sujets : les fiches présentées par la direction étant trop incomplètes notamment sur le volet emplois, RH et immobilier.
Concernant l'illisibilité de la carte géographique portant sur les implantations, **FO-DGFIP 43** a demandé une réédition et un listage clairs de cette carte indiquant précisément la situation avant et après NRP. Nous avons par avance dénoncé l'incohérence du projet qui éloigne de fait le public de nos services : exemple de St Pal de Mons, commune de l'Est du 43 qui sera rattachée au SIP de Brioude ! Et des redevables professionnels de l'Ouest du 43 rattachés au SIE départemental situé à Yssingeaux !

La direction indique avoir raisonné sur une répartition 40 % pour le SIP de Brioude et 60 % pour celui du Puy permettant de conserver la résidence de Brioude et permettre l'affectation des agents. Quant à l'éloignement des contribuables, les EFS seront la solution à tout ! Au moins jusqu'en 2026 d'après la DDFIP : et après ?
FO-DGFIP a dénoncé les mobilités géographiques et fonctionnelles engendrées par ces projets ainsi que la perte de compétences liées au « brassage » des agents.

En réponse, le président du CTL s'engage dans un 1er temps à ce que personne ne soit positionné sur une résidence non désirée.
Les représentants **FO-DGFIP** sont dubitatifs par rapport à cet engagement : il y aura inévitablement des laissés pour compte. Et les agents n'ont rien demandé ! Ils subissent !
Après réflexion, la DDFIP explique que l'exercice est très compliqué et qu'à cet instant, on ne peut pas être aussi formel ; des éléments restant inconnus comme par exemple le résultat du mouvement local au 01/09/2021.
A notre demande, la DDFIP s'engage à regarder avec bienveillance les cas marginaux subsistant après le mouvement spécifique du 01/01/2022
A la remarque de **FO-DGFIP** signalant l'injustice ressentie par les agents du SIE du Puy ne bénéficiant pas de mesures leur permettant de rester sur place, la DDFIP rétorque que les possibilités offertes sur la résidence leur permettront d'y rester. La mobilité fonctionnelle est donc bien d'actualité !

Quant aux pertes de compétences, la DDFIP est bien consciente du problème mais estime qu'il y aura un coût d'entrée inévitable à la création de ces nouveaux services : surtout en matière de formation.

La direction indique par ailleurs qu'un groupe de travail sera mis en place par chaque chef de services préfigurateurs et les agents invités à y participer..

VOTE contre à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche

Un CTL portant sur la création de ces services sera convoqué en octobre.

3- Horaires d'ouverture physique et téléphonique des services – mise en place 01/07/2021

Pour la DDFIP, il s'agit de mettre en place la note SRP 2020/11/600 du 10/12/2020.
Elle aurait souhaité harmoniser les horaires au plan départemental mais cela a été impossible au vu des spécificités locales.
Un sondage a été effectué auprès des agents d'accueil sur les horaires proposés tant sur l'accueil physique que téléphonique. La nouveauté étant une plage d'ouverture jusqu'à 12h30.

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé l'extension de cette plage horaire : l'amputation de la pause méridienne pouvant être contraignante pour les agents et les conditions de sécurité non assurées si un agent reste seul. De même, nous n'avons pas vu l'utilité de changer les horaires dans des structures amenées à être fermées 6 mois après !

Propositions de vote ressortant du sondage
- accueil physique : communes de moins de 10 000 h = mardi-mercredi-vendredi 8h30/12h accès libre + lundi-jeudi sur RDV 8h30/12h
communes de + 10 000h = mardi-mercredi-vendredi 8h30/12h30 accès libre + lundi-jeudi sur RDV 8h30/12h30
- accueil téléphonique: tous les jours 8h30/12h et 14h/16h

L'ensemble des représentants des personnels s'est abstenu lors du vote.

4- Bilan du télétravail exceptionnel, présentation des nouvelles modalités du télétravail

La DDFIP a présenté le bilan directionnel du dispositif exceptionnel mis en place en raison de la crise sanitaire.
AInsi dans la période concernée, le pourcentage de télétravailleurs est passé de 30,87 % en avril 2020 à 54,42 % en mars 2021(au-dessus de la moyenne nationale à 47%). La quotité la plus importante est de 1 jour télétravaillé ; la proportion de télétravailleurs à 5 jours est passée de 38,46% en avril 2020 à 8,18 % en mars 2021.

5- Vote du protocole actualisé de télétravail à compter du 01/09/2021

La DDFIP a présenté le nouveau cadre de télétravail et la dématérialisation sous SIRHIUS (palier prévu le 15 juin). Ce nouveau cadre n'était toutefois pas amendable ce que nous avons dénoncé.
Du protocole qui a été présenté, il ressort que les agents en télétravail devront être en présentiel deux jours par semaine au moins avec la possibilité de demander des jours « flottants » de télétravail (12 jours au minimum par an) ou des jours fixes (dans la limite de 2 jours de présence par semaine).
La dématérialisation de la demande de télétravail sera effective à compter du 15 juin 2021. Pour ce faire, dans l'espace agent SIRHIUS seront créés des formulaires dédiés permettant de :
- demander le bénéfice d'un télétravail régulier ou ponctuel,
- soumettre à son chef de service une demande d'utilisation du contingent autorisé de jours flottants de télétravail,
- solliciter le bénéfice de jours de télétravail temporaire.

L'autorité décisionnaire devient donc le chef de service, rien ne transite par les services RH et les demandes se feront désormais au fil de l'eau toute l'année. La durée du télétravail est sans date de fin, et n'est plus annuelle. Tout agent quelle que soit son ancienneté peut en faire la demande. Lors d'une nouvelle affectation, une durée de 3 mois de période d'essais sera toutefois appliquée.
La définition du lieu de travail est désormais élargie, il pourra s'agir de la résidence principale ou de tout autre lieu privé, qui devra être encodé dans SIRHIUS, sous réserve que l'agent puisse en cas de nécessité de service (motif d'urgence) rejoindre son service dans un délai raisonnable (qui reste à définir!!!).
Une nouveauté également : à terme, il sera possible de travailler dans « des tiers lieux » (espace de coworking).

Les représentants **FO-DGFIP** sont intervenus sur le caractère régressif de ce protocole qui reporte la responsabilité des décisions sur les chefs de service. Ils ont dénoncé la notion de « délai raisonnable » invoqué lors de plusieurs situations : pourquoi ne pas fixer un délai horaire précis?
Nous avons également revendiqué la prise en charge des frais occasionnés aux télétravailleurs : pour l'instant les frais d'électricité, d'abonnement Internet ou téléphone sont à la charge du télétravailleur. Des discussions sont en cours à la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique).
A notre demande, la DDFIP précise qu'en cas de refus de télétravail, l'agent a la possibilité de faire un recours hiérarchique, puis saisir la CAPL qui est compétente, puis le Tribunal Administratif.

L'ensemble des représentants des personnels a voté contre ce protocole.

6 - Questions diverses

La direction précise qu'en ce qui concerne le protocole horaire de Brioude, les personnels voteront pour une mise en place au 01/09/2021.
Le président de séance nous informe qu'un site de recueil des avis des usagers en ligne nommé VOX USAGERS sera mis en place dans le département en fin d'année. Il concerne le périmètre des SIP pour les différents accueils. Réflexion de **FO-DGFIP** : « à condition que ce ne soit pas un défouloir pour les usagers »! A priori, pas de problème, il y aurait des modérateurs...

Les représentants Force Ouvrière : Jocelyne LIMAGNE (titulaire), Jérémy FOLL (expert)

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des FP du Puy)

NOM :
PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP
Fait à , le signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu